

Duplex

∞
ultrax®

FIPU 2024 - 2027

Investissez dans la **sécurité** et la **performance**

Aide financière pour prévenir les risques ergonomiques.

Machines Duplex® et Ultra 45™ — équipements pouvant faire l'objet d'une demande de subvention FIPU, sous réserve d'instruction par la caisse régionale.

Source : Assurance Maladie – Risques professionnels | FIPU 2024-2027

UNE NOUVELLE ÈRE COMMENCE

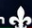
ultra45™



Conçue pour exceller



∞
ultrax®

made in  Florence

Le Dispositif

Aide financière pour prévenir les risques ergonomiques (FIPU)

L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose, depuis mars 2024, une aide financière destinée à prévenir les risques liés aux **postures pénibles, vibrations mécaniques et manutentions manuelles**, afin de lutter contre les TMS (87 % des maladies professionnelles reconnues) et améliorer le bien-être au travail.

POUR QUI ?

Toute entreprise relevant du Régime Général, adhérente à un SPST, cotisations URSSAF à jour, DUERP mis à jour depuis moins d'un an. **Aucun contrat de prévention en cours ni dans les 2 années précédentes**. Accessible aux travailleurs indépendants.

COMBIEN ?

Jusqu'à **70 %** de l'investissement remboursé (85 % si accord de branche étendu). Minimum : **500 €** de subvention (investissement \geq 715 € HT). Demande en ligne sur **net-entreprises.fr**.

POUR QUOI ?

Équipements de prévention (**dont autolaveuses compactes**), diagnostics ergonomiques, formations, sensibilisation, aménagements de poste, salaires de préventeurs.

Quelle Prise en Charge ?

Subvention à hauteur de 70 % des investissements (période 2024–2027)

Types d'investissement	Plafond par type	Entreprise <200 sal.	Entreprise ≥200 sal.
Actions de prévention (équipements, diagnostics, formations)	25 000 €		
Actions de sensibilisation	25 000 €	75 000 €	25 000 €
Aménagements de poste	25 000 €		
Salaires de préventeurs	Forfait 8 235 €		

ACCORD DE BRANCHE ÉTENDU → TAUX 85 %

Entreprises <200 sal. : plafond par type 50 000 €, cumulé 125 000 €. ≥200 sal. : plafond 25 000 €. Forfait préventeur : 10 000 €.

Demande : net-entreprises.fr | Infos : ameli.fr/entreprise | Tél. 3679

⚠ Au-delà de 23 000 € accordés sur 12 mois civils : convention obligatoire avec la caisse régionale avant engagement.

Équipements pouvant faire l'objet d'une demande FIPU

Catégorie : auto-laveuses compactes | Sous réserve d'attestation fournisseur et d'instruction du dossier par la caisse régionale

✓ Duplex 340
Réf. 340875000

✓ Duplex 340 Steam
Réf. 340875045

✓ Duplex 340 DC Hybride
Réf. MD348OSKDU00

✓ Duplex 420
Réf. 420875000

✓ Duplex 420 Steam
Réf. 420875045

✓ Duplex 420 Steam Plus
Réf. 420875055

✓ Duplex 420 DC Hybride
Réf. MD448OSKDU00

✓ Duplex 620
Réf. 620575090

✓ Duplex 620 Steam+ Tekna
Réf. 620575088

✓ Ultra 45™
UltraX® — Technologie brevetée

L'ensemble des références ci-dessus relève de la catégorie des autolaveuses compactes à conducteur accompagnant.

L'éligibilité définitive de chaque référence est appréciée au cas par cas sur la base de l'attestation fournisseur correspondant au modèle vendu et de l'instruction du dossier par la caisse régionale.

Avant dépôt du dossier, il convient également de vérifier que la référence promue est disponible auprès d'au moins trois fournisseurs distincts sur le territoire français.

Ultra 45™

Technologie brevetée | Made in Florence | Autolaveuse compacte 36 V à timon OmniFlex 90°

1 000

tr/min — vitesse brosses

3 h

Autonomie batterie Li-ion 36 V

1 600

m²/h — rendement théorique

18 kg

Poids total avec batterie

<70

dB(A) — niveau sonore

**TIMON
ALLÉGÉ**

Aucun réservoir ni batterie
sur la partie haute

CARACTÉRISTIQUES

- Largeur de travail : **430 mm** | Empreinte au sol : **0,22 m²** (490 × 450 mm)
- Timon OmniFlex 90° (breveté) : inclinable dans toutes les directions
- Système bidirectionnel (avant, arrière, gauche, droite)
- Batterie Li-ion **36 V** interchangeable sans se pencher

UNE NOUVELLE ÈRE COMMENCE

ultra45™



Conçue pour exceller

TECHNOLOGIE
BREVETÉE

ultrax®
made in Florence

Ultra 45™ : Atouts ergonomiques en situation de travail

Avantages ergonomiques en situation de travail

✓ Timon OmniFlex 90° (breveté)

Inclinable dans toutes les directions pour faciliter l'accès aux zones basses et aux espaces difficiles.

✓ Architecture allégée du timon

Absence de réservoir et de batterie sur la partie haute du timon pour un guidage plus fluide.

✓ Système bidirectionnel

Déplacement avant, arrière, gauche et droite pour limiter les manœuvres répétitives.

✓ 18 kg avec batterie

Format compact et transport facilité.

✓ Niveau sonore < 70 dB(A)

Contribue à un environnement de travail plus confortable.

✓ Batterie Li-ion 36 V interchangeable

Remplacement simple sans manipulation complexe.



Ultra 45™ : Cohérence avec le cahier des charges FIPU

Critères techniques officiels — Assurance Maladie | Autolaveuses compactes

Critère cahier des charges	Exigence officielle	Ultra 45™
Type de machine	Autolaveuse électrique compacte, neuve	✓ Batterie 36 V — format guidé
Empreinte au sol	≤ 0,7 m ²	✓ 0,22 m ² (490 × 450 mm)
Niveau sonore	≤ 75 dB(A)	✓ < 70 dB(A)
Autonomie	≥ 1 heure (ou câble ≥ 10 m)	✓ Jusqu'à 180 min (3 h)
Conducteur accompagnant	Oui	✓ Guidée par l'opérateur
Documentation	Notice + Déclaration CE en français	✓ Documentation complète
Formation opérateur	Information + formation tracée	✓ À intégrer dans la prestation

L'éligibilité finale reste soumise à l'attestation fournisseur établie pour le modèle effectivement vendu et à l'instruction du dossier par la caisse régionale.

Références Duplex concernées

Standard | Steam | DC Hybride — modèles présentés dans le périmètre commercial FIPU



340

340 DC Hybride

420

420 DC Hybride

620



340 Steam



420 Steam



420 Steam+



620 Steam+ Tekna

NB : page illustrative limitée aux références Duplex concernées dans cette brochure.

L'éligibilité finale reste soumise à l'attestation fournisseur établie pour le modèle effectivement vendu et à l'instruction par la caisse régionale.

Pourquoi ces Équipements s'inscrivent dans la Démarche FIPU

Cohérence avec les critères techniques – catégorie : autolaveuses compactes

GRANDE MANIABILITÉ

Système bidirectionnel permettant des déplacements aisés dans toutes les directions, réduisant efforts physiques et mouvements répétitifs des opérateurs.

PRATICITÉ ET LÉGÈRETÉ

Machines compactes (à partir de 18 kg pour l'Ultra 45™), faciles à transporter et stocker, adaptées aux espaces restreints.

ERGONOMIE OPÉRATEUR — ULTRA 45™

Ultra 45™ dispose d'une architecture allégée du timon : aucun réservoir ni batterie sur la partie haute, pour faciliter le guidage et l'accès aux zones basses.

GESTES SIMPLES

Commandes intuitives, changement de brosses et réservoirs sans effort, batterie interchangeable sans se pencher. Prise en main immédiate.

CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DES CONTRAINTES PHYSIQUES

Contribue à réduire certaines contraintes physiques de nettoyage : postures pénibles, mouvements répétitifs et manutentions, dans le cadre d'une utilisation adaptée au besoin du site.

Couverture Régionale

Caisses régionales — CARSAT / Cramif / CGSS

La demande de subvention est déposée en ligne par l'entreprise utilisatrice sur son compte entreprise via [Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr) (rubrique Subventions).

L'instruction du dossier est assurée par la caisse régionale dont relève l'entreprise (CARSAT, Cramif pour l'Île-de-France, CGSS pour l'Outre-Mer).

Les coordonnées à jour des caisses régionales sont disponibles sur :

ameli.fr/entreprise

Service téléphonique unique : 3679 (service gratuit + prix d'appel, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30)

Pour les travailleurs indépendants, la demande peut être adressée par mail à la caisse régionale de rattachement.

Comment Monter le Dossier

Accompagnement du client dans sa démarche de financement

1 Qualifier le besoin TMS

Identifier les contraintes de nettoyage, les gestes répétitifs et les zones difficiles d'accès.

2 Choisir la machine

Positionner Duplex® ou Ultra 45™ selon la surface, la compacité souhaitée et l'usage.

3 Préparer la preuve

Facture acquittée + attestation fournisseur officielle, complétée par le fournisseur / revendeur pour le modèle effectivement vendu.

4 Déposer la demande

Via le compte AT/MP sur net-entreprises.fr. Achat et demande dans la même année civile.

PIÈCES À PRÉPARER

- Facture acquittée
- RIB de l'entreprise
- Attestation de vigilance URSSAF
- Déclaration des aides « de minimis »
- Attestation fournisseur complétée par le fournisseur / revendeur pour le modèle effectivement vendu
- Si besoin : attestation de service fait
- Attestation de non-assujettissement à la TVA (si concernée)

À RETENIR

- Jusqu'à **70 %** de prise en charge
- Plafond 25 000 € par type
- Cumulé : 75 000 € (<200 sal.)
- Minimum : 500 €
- Convention caisse si > 23 000 € accordés sur 12 mois civils

Attestation fournisseur & constitution du dossier

Documents disponibles sur demande pour la référence concernée

Pour constituer un dossier de subvention, l'entreprise utilisatrice effectue sa demande en ligne via son compte entreprise sur Net-entreprises.

Duplex International met à disposition les éléments techniques nécessaires à la constitution du dossier :

- la déclaration CE ;
- la notice d'utilisation en français ;
- les données techniques issues de la documentation constructeur ;
- et, si besoin, les documents complémentaires utiles au montage du dossier.




L'attestation fournisseur est à compléter, signer et tamponner par le fournisseur / revendeur pour le modèle effectivement vendu.

Contact documentaire et assistance commerciale :



 www.duplexitaly.com
 contact@duplexitaly.com
 +39 055 876437
 SAV : support@duplexitaly.com



 ultrax-global.com
 contact@ultrax-global.com
 +39 055 876437